



## COUPE JEUNESSE D'ATHLETISME DU JURA BERNOIS



### **But de la Coupe Jeunesse d'Athlétisme du Jura bernois (CJAJB)**

La CJAJB a pour but d'offrir, en principe, à un maximum de jeunes gens et jeunes filles la possibilité de participer, sur le plan régional, à plusieurs concours par année afin de développer l'athlétisme chez les jeunes gymnastes dans le Jura bernois.

### **Déroulement de la manifestation**

La CJAJB est constituée de trois à cinq meetings organisés dans le Jura bernois au cours de la même année.

La manche se déroule quelques soient les conditions atmosphériques<sup>1</sup>.

### **Compétence et responsabilités**

#### **1.1 Association**

Le responsable du ressort athlétisme ou un autre membre délégué du comité technique est responsable de la CJAJB. Il dirige les concours, il est responsable du classement général et de la proclamation des résultats. Il organise chaque année, avant la saison de concours, une séance avec les responsables des sociétés pour la mise au point du règlement, prix souvenir etc.

Le chef juge est responsable des juges brevetés. Il met sur pied les cours nécessaires et organise la participation des juges lors des meetings.

Le bureau des calculs est pris en charge par l'association.

#### **1.2 Sociétés participantes**

La société participante a comme tâches :

- la recherche de quatre sponsors ou payer une finance de participation de 40.- par meeting<sup>2</sup> ;
- la responsabilité des inscriptions des gymnastes ;
- de respecter le règlement ;
- de mettre à disposition deux<sup>3</sup> personnes comme aides lors des meetings.

### **Participation**

La CJAJB est ouverte, en principe, à toutes les filles et tous les garçons membres d'une société FSG du Jura bernois. L'ouverture aux membres adultes, à d'autres associations, voire exceptionnellement à des non-membres FSG, est également possible.

<sup>1</sup> Modifié en 2009

<sup>2</sup> Modifié en 2025

<sup>3</sup> Modifié en 2007

## Prescriptions de concours

### 1.3 Généralités

Les concours se déroulent sur les installations qui peuvent être mises à disposition par la société organisatrice. Il n'y a pas de servitudes particulières, si ce n'est celle de la sécurité des concurrents (sous réserve de la conformité des installations).

Les concurrents porteront des dossards fournis par l'association. Le numéro de dossard est attribué lors du premier meeting auquel participe le concurrent et est valable pour toute la saison.

### 1.4 Catégories

Les catégories de concours sont :

Catégories	Âge révolu dans l'année en cours
U8 <sup>4</sup>	7 ans et plus jeune
U10 <sup>4</sup>	8 - 9 ans
U12 <sup>4</sup>	10 - 11 ans
U14 <sup>4</sup>	12 - 13 ans
U16 <sup>9</sup>	14 - 15 ans
open <sup>9</sup>	16 et plus

### 1.5 Disciplines

Les disciplines sont :

Catégories	Filles (W)						Garçons (M)					
	U8	U10	U12	U14	U16	open	U8	U10	U12	U14	U16	open
60 m	*	*					*	*				
80 m			*	*					*	*		
100 m					*	*9					*	*9
saut longueur	*	*	*	*	*	*9	*	*	*	*	*	*9
saut hauteur					*	*9					*	*9
lancer de balle 200 g <sup>5</sup>	*	*	*				*	*	*			
lancer du poids 2,5 kg					*6							
lancer du poids 3 kg						*	*9				*7	
lancer du poids 4 kg												*8
lancer du poids 5 kg												*9

## Prescriptions par disciplines

### 1.6 Généralités

Si un concurrent a été gêné, le juge peut lui accorder un nouvel essai ou départ.

Pour la prise d'élan, des marques peuvent être faites en dehors de la piste.

<sup>4</sup> Modifié en 2018

<sup>5</sup> Modifié en 2016

<sup>6</sup> Modifié en 2005

<sup>7</sup> Modifié en 2003

<sup>8</sup> Modifié en 2010

<sup>9</sup> Modifié en 2019

## 1.7 Courses

Les courses seront chronométrées avec les équipements de l'AGJB.

- si les installations le permettent, l'utilisation de savates à pointes est autorisée.
- les courses se courront en couloirs. Les concurrents n'ont qu'un seul essai (sous réserve du point 6.1).
- dans la mesure du possible on utilisera des starting-blocks.
- le commandement de départ est « à vos marques » - « prêt » - Signal de départ<sup>10</sup>.

## 1.8 Saut longueur

- nombre de sauts : 3.
- les concurrents des catégories U14 et plus jeunes ont droit à un essai, la catégorie U16 et plus âgés à deux essais.
- si les installations le permettent, l'utilisation de savates à pointes est autorisée.

## 1.9 Saut hauteur

- nombre de sauts : 9<sup>11</sup> (au maximum).
- les concurrents ont droit à deux essais.
- si les installations le permettent l'utilisation de savates à pointes est autorisée.
- le concurrent peut commencer le concours à la hauteur de son choix et sauter selon son désir les hauteurs suivantes. La latte est montée de deux centimètres au moins<sup>12</sup>.
- l'ordre de passage doit être respecté.

## 1.10 Lancer de la balle

- nombre de lancers : 3.
- les 3 balles seront lancées une après l'autre. Il n'y pas d'essai.
- les balles sont mises à disposition par l'association.

## 1.11 Jet du boulet

- nombre de jets: 3.
- les concurrents ont droit à un essai.
- les boulets sont mis à disposition par l'association.

## 1.12 Cas particuliers

Pour les cas non prévus par les articles 1.6 à 1.11 les «Directives Athlétisme FSG» sont appliquées.

<sup>10</sup> Modifié en 2019

<sup>11</sup> Modifié en 2024

<sup>12</sup> Modifié en 2012

## Résultats

### 1.13 Tabelle des points

Le barème Swiss Athletics intégré au logiciel de gestion Athletica est appliqué. A chaque performance correspond un nombre de points déterminés.

### 1.14 Classement

Le classement est fait par catégorie, le total des points obtenus est déterminant.

En cas d'égalité de points, les concurrents ne sont pas départagés<sup>13</sup>.

Chaque société a droit à un exemplaire de la liste des résultats. Cette liste mentionnera par catégorie et pour chaque classement :

*rang, points, nom, prénom, année de naissance et société*

### 1.15 Classement général de la CJAJB

Ne sont retenus pour le classement général que les concurrents ayant manqué au maximum un meeting.

Les résultats de tous les meetings moins un (celui affichant le moins de points ou le cas échéant celui auquel le concurrent n'a pas pris part) sont pris en compte.

La proclamation des résultats suit immédiatement celle du dernier meeting de la saison.

## Distinctions et prix souvenir

### 1.16 Pour chaque meeting

Lors de chaque meeting sont décernées des médailles d'or, argent et bronze aux trois premiers de chaque catégorie. En cas d'égalité voir le point 1.14.

Les médailles sont fournies par l'association.

La société organisatrice est libre de distribuer d'autres prix ou distinctions.

### 1.17 Classement général de la CJAJB

Tous les participants remplissant les conditions du point 1.15 reçoivent un prix souvenir.

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de chaque catégorie reçoivent une coupe. En cas d'égalité, la somme des rangs obtenus dans les classements par meeting est déterminante. Si ce critère ne permet pas de départager les concurrents l'âge sera déterminant. Le plus jeune recevra la coupe.

## Finances

<sup>14</sup>Les finances de participation par athlète et de société sont facturées en fin de saison par la caissière de l'AGJB. Conformément au montant fixée en début d'année destinée à couvrir les frais de l'association

## Assurances

L'assurance est à la charge des participants.

---

<sup>13</sup> Modifié en 2019

<sup>14</sup> Modifié en 2024

**Recours**

Le responsable du ressort athlétisme ou le membre délégué du comité technique est seul compétent pour résoudre les litiges. Les «Directives Athlétisme FSG» en vigueur sont appliquées. Pour les cas non prévus par le règlement, le responsable statue après en avoir référé, le cas échéant, aux moniteurs/monitrices présents lors du meeting.

Reconvilier mars 2001

Dernière mise-à-jour

Février 2025

Au nom de l'AGJB

Le responsable athlétisme :

Le chef juge :



Joachim Polier



Claude-André Polier